



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi quatorze décembre à dix neuf heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Michel Palleau, Henri Demonceaux, Marie-Françoise Conan-Petitot, Raymonde Sévéré, Eric Lenoir, Didier Porée, Sylvie Ollivier-Henry.

Absents et représentés : Mme Maud Colbois, Mr Pascal Pelletier

- Madame Maud Colbois donne pouvoir à Mme Nelly Larousse
- Monsieur Pascal Pelletier donne pouvoir à Mr Serge Deloges.
-

Ajout à l'ordre du jour

- Vote d'une Motion du Conseil Municipal en faveur du Département

Approbation du Compte- Rendu du Conseil Municipal du vendredi 12 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

1- Rétrocession à la commune de parcelles appartenant à Mr TRIADOU voie des Marsaudières

La rétrocession à la commune de parcelles C 1029 et C 1030 appartenant à Mr Triadou, voie des Marsaudières est une régularisation. A la suite d'un lotissement, selon la Jurisprudence, le règlement de copropriété prévoit la rétrocession de la voirie à la commune après remise en état.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents ou représentés

2 – Autorisation de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2024

Le Conseil Municipal délibère et vote le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur d'un quart du budget d'investissement soit la somme de 74 850€ pour un budget d'investissement 2023 de 299 400€.

Vote pour 13 présents ou représentés

3 - Vote du budget primitif prévisionnel destiné à la Banque des Territoires pour le financement du bâtiment technique

Les résultats sont les suivants :

Budget voté	Le 13 mars 2023	Le 14 décembre 2023
Section d'investissement	754 496,09	1 215 115,38
Section de fonctionnement	1 796 990,83	1 881 968,88
Total Budget	2 551 486,92	3 097 084,26

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents ou représentés

4 - Subvention exceptionnelle attribuée au Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal délibère et vote une subvention exceptionnelle de 600€ pour le Comité des Fêtes. (fleurs pour Perce Neige et musique pour le Goûter des Anciens)

Vote pour 13 présents ou représentés

5 - Délibération relative à la nomination d'un référent déontologue

La loi du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local. Il est nommé par la CCDH par dossier traité.

La CCDH propose Mr Pierre Etienne BISCH, ancien Préfet de Région et Conseiller d'état.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents ou représentés

6 - Vote d'une Motion du Conseil Municipal en faveur du Conseil Départemental

Les compétences du Département sont les suivantes : Routes départementales, Collèges, Action Sociale, SDIS (pompiers), Subventions d'investissement.

Actuellement, le Département traverse des difficultés financières (diminution des Droits de mutation, perte de 100 millions d'euros pour les finances départementales, accroissement des dépenses imposées). Ces difficultés peuvent et vont impacter l'Aide aux Communes.

Le Département nous demande par cette Motion de plaider sa cause auprès de l'Etat pour obtenir des mesures compensatrices.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote 13 pour ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20 .

Fait au Val Saint Germain, le jeudi 14 décembre 2023

Le Maire - Serge DELOGES